



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

Comité Syndical

Séance du 10 novembre 2022

14h00 – St OMER

Rapport d'orientation budgétaire
Débat d'orientation budgétaire

Sommaire

Préambule	3
I. Le Budget Principal	4
A. Le contexte économique	4
1) Situation internationale et nationale	4
2) Projet loi de Finances pour 2023	5
B. Les orientations budgétaires	8
1) Analyse rétrospective 2020-2022	11
2) Les Orientations pour 2023	17
C. Les Ressources Humaines	19
1) Structure des Effectifs	19
2) Les Dépenses de personnel	20
3) Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel	20

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée puisque le ROB peut, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la structure en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux orientations définies par le conseil syndical, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

I. Le Budget Principal

A. Le contexte économique

1) *Situation internationale et nationale*

Dans un environnement international moins porteur, la croissance de l'économie française resterait dynamique en 2022 (+2,7 %) et résisterait en 2023 (+1,0 %)

Après un rebond de l'économie marqué en 2021, l'invasion russe en Ukraine a assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

Face à ces chocs, l'économie française a reculé au 1^{er} trimestre 2022 (-0,2 %) en lien avec une nouvelle vague épidémique, pour fortement progresser au 2^{ème} trimestre (+0,5 %), portant l'acquis de croissance pour 2022 à +2,5 %.

L'activité continuerait de croître sur le reste de l'année, comme l'indiquent les derniers indicateurs conjoncturels. De plus, les mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées à l'été permettraient de soutenir la consommation des ménages au 2nd semestre. L'activité progresserait ainsi de +2,7 % en moyenne annuelle en 2022, une prévision revue à la hausse par rapport à celle du PLFR 2022.

L'inflation (au sens de l'IPC) s'établirait en 2022 à +5,3 % en moyenne annuelle (après +1,6 % en 2021). Le bouclier tarifaire sur le gaz et électricité et la remise sur les carburants permettraient de diminuer d'un peu plus de 2 points l'inflation en moyenne annuelle via une moindre hausse des prix de l'énergie. Cela permet à la France d'afficher en août l'inflation la plus basse de tous les pays de l'Union européenne : elle s'établit, au sens de l'IPCH, à +6,6 % contre +10,1 % en moyenne dans l'UE.

En 2023, la croissance de l'activité s'établirait à +1,0 %. Elle serait freinée par la normalisation de la politique monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie. Le niveau élevé des stocks de gaz et la baisse de la demande permise par les mesures de sobriété, ainsi que la diversification de nos approvisionnements, permettraient d'éviter les coupures de gaz et d'électricité à l'hiver.

L'activité serait principalement soutenue par la consommation, qui bénéficierait des mesures de soutien au pouvoir d'achat et d'une légère baisse du taux d'épargne qui reste cependant supérieur à son niveau d'avant crise. L'investissement des entreprises continuerait de progresser malgré l'incertitude économique et la hausse des taux, grâce à la préservation du taux de marge, qui est soutenu par la première partie de la suppression de la CVAE. Les échanges extérieurs ralentiraient en lien avec le ralentissement de l'économie mondiale.

L'inflation diminuerait en 2023, à +4,2 % en moyenne annuelle. Elle serait encore élevée en glissement annuel au début 2023 et refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau proche de +3 % à la fin 2023. Les prix de l'énergie ralentiraient après la forte hausse observée en 2022, grâce au maintien du bouclier tarifaire.

2) Les orientations du projet de loi de finances pour 2023

Le projet de loi de finances a été présenté le 26 septembre 2022 avant d'être examiné par la session parlementaire du mois d'octobre.

Un déficit public stabilisé.

Si l'année 2022 reste marquée par un contexte macro-économique et géopolitique incertain, dont les effets pourraient se prolonger sur 2023, l'objectif de solde public est maintenu à -5,0 % sur les deux années, inchangé par rapport aux lois de finances initiale et rectificative pour 2022 ainsi qu'au programme de stabilité (PSTAB).

Le maintien de cet objectif est notamment rendu possible par la dynamique de recettes pour 2023 et qui permet de concilier maîtrise des finances publiques et financement des soutiens économiques face à la crise énergétique.

La poursuite de la baisse des impôts.

Durant le dernier quinquennat, les prélèvements obligatoires ont baissé de plus de 50 Md€, (la moitié en faveur des ménages et la moitié en faveur des entreprises).

Sur le nouveau quinquennat, les orientations sont de poursuivre la baisse des prélèvements obligatoires. La redevance audiovisuelle a été supprimée afin d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages. Cette mesure est estimée à hauteur de de 3,2 Md€.

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises, l'activité et l'attractivité de l'économie française, il est programmé une suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans, qui est intégralement prévue dans le PLF 2023.

Des baisses de fiscalité financées par une maîtrise de la trajectoire de dépenses de l'État.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 propose un nouvel agrégat élargi de suivi de la dépense. Il vise à rendre directement visible la dynamique de la dépense de l'État sur un périmètre plus exhaustif et plus large que les anciennes normes, incluant l'ensemble des dépenses sans retraitements et intégrant les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne, ainsi que les dépenses de pensions.

Sur ce périmètre des dépenses de l'État, le montant des crédits est de 480 Md€ en 2023, en nette baisse par rapport au niveau issu de la loi de finances rectificative du 16 août 2022. Il évolue sur la période de programmation couvert par la LPPF à 485 Md€ en 2024, 496 Md€ en 2025, 501 Md€ en 2026 et 509 Md€ en 2027. Cette dynamique contenue a pour objectif une trajectoire cohérente avec un engagement d'un retour sous les 3 % de déficit en 2027.

Concernant les recettes de l'État, elles bénéficieraient du rebond de l'activité en 2022-2023. Ainsi, pour 2022, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 315,1 Md€, en hausse de +27,6 Md€ par rapport à la prévision de la LFI 2022 et de +3,6 Md€ par rapport à la LFR 1. Les recettes non fiscales seraient en hausse de +4,8 Md€ par rapport à la LFI 2022.

Sous ce double effet de ralentissement de la dépense et de dynamique des recettes, le solde budgétaire s'améliorerait sensiblement en 2023. Par rapport à la prévision de solde 2022, qui s'établirait à - 172,6 Md€ en tenant compte des crédits ouverts en cours d'année pour protéger les

ménages et les entreprises face aux hausses de prix, le solde budgétaire 2023 serait en amélioration de +14,1 Md€, à -158,5 Md€.

Une amélioration progressive des finances sociales

Les finances sociales ont été particulièrement marquées par la crise sanitaire et économique compte tenu d'un effet ciseaux de baisse des recettes d'un côté et de hausse des dépenses de l'autre.

Si la reprise économique a permis une nette amélioration des recettes, les dépenses sociales sont restées fortement mobilisées depuis 2020, rendant le redressement des finances sociales progressif. Les dépenses exceptionnelles pour lutter contre la Covid-19 restent à un niveau élevé en 2022 mais devraient diminuer fortement dès 2023.

Les dépenses de prestations sociales resteraient dynamiques en 2023 du fait de l'inflation.

Les finances publiques locales, en amélioration depuis 2021, devraient résister à l'inflation

Les principaux indicateurs montrent que la situation financière des collectivités locales s'est rétablie en 2021 par rapport à 2020 et même améliorée par rapport à 2019.

En 2021, leur épargne a augmenté de 19,0 % par rapport à 2020 et de 6,0 % par rapport à 2019. La progression de leur épargne nette est encore d'avantage marquée : +35,0 % par rapport à 2020, +10,1 % par rapport à 2019. Le solde de leur compte au Trésor, témoignant de leur trésorerie, atteint 56,6 Md€, contre 49,4 Md€ en 2020 et 43,9 Md€ en 2019.

Cette amélioration d'ensemble est visible dans chacune des strates. L'épargne brute progresse ainsi dans le bloc communal (+10,9 % en 2021 par rapport à 2020), dans les départements (+44,2 %) et dans les régions (+13,9 %).

L'épargne nette augmente respectivement de 16,8 %, 70,7 % et 50,2 % par rapport à 2020. Fin 2021, le solde du compte au Trésor est supérieur de 5,6 Md€ à son niveau de 2019 dans le bloc communal, de 4,9 Md€ dans les départements et de 2,1 Md€ dans les régions.

Si la situation financière des collectivités est plus incertaine du fait de l'inflation en 2022, l'État est présent pour aider celles qui sont mises en difficulté. Dans ce contexte, la loi de finances rectificatives (LFR) 1 a prévu une enveloppe de 570 M€ pour les collectivités en 2022 (430 M€ pour le bloc communal, 120 M€ pour les départements, 18 M€ pour les régions).

Un nouveau cadre organique qui renforce la gouvernance des finances publiques

Le projet de loi de finances est présenté simultanément au projet de loi de programmation des finances publiques (LPPF) pour les années 2023 à 2027. Ce projet de LPPF s'inscrit dans un cadre organique rénové : les dispositions de la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques du 28 décembre 2021 enrichissent le contenu et renforcent la portée des lois de programmation des finances publiques.

Il s'agit ainsi, avec ce projet de LPPF, de définir une trajectoire de finances publiques soutenable et d'assurer les moyens de son pilotage. Dans les conditions prévues par la loi organique et sur la base de ce projet de LPPF, le Parlement disposera d'informations et de capacité de contrôle accrus : le législateur financier pourra, en particulier, année après année, observer la cohérence entre les textes financiers annuels et la trajectoire sur laquelle s'engage le Gouvernement par ce présent projet de loi.

Par ailleurs, la présentation d'un nouveau projet de LPFP pour les années 2023 à 2027 est rendue nécessaire par l'achèvement au 31 décembre 2022 de la période couverte par la précédente LPFP (2018-2022).

Afin d'assurer le respect de cette trajectoire de retour sous les 3 % de déficit public à l'horizon 2027, le projet de LPFP instaure de nouvelles règles de gouvernance et de maîtrise des finances publiques qui porteront sur l'ensemble des sous-secteurs. S'agissant des administrations publiques locales (APUL), les objectifs relatifs aux dépenses réelles de fonctionnement portés par le projet de LPFP visent à associer les administrations locales à la modération de la dynamique des dépenses. Il s'agit d'agir sur la maîtrise de la progression de leurs dépenses réelles de fonctionnement, qui devront évoluer à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation.

B. Les orientations budgétaires

Les orientations budgétaires du PMCO s'inscrivent dans l'impulsion d'une nouvelle dynamique répondant à une feuille de route établie en 2022, à savoir :

- Se saisir des grands **enjeux stratégiques** que les intercommunalités seules n'ont pas les moyens de traiter, qui sont des enjeux partagés ;
- Renforcer le **dialogue avec les voisins** de Flandre, de la Métropole européenne de Lille et de la Baie de Somme ;
- Proposer des **collaborations à la carte** sur la base des compétences des EPCI qui le souhaitent, comme le Service commun de défense contre la mer ;
- Elaborer et porter des **positions communes** (transport, santé, aménagement du territoire, universités...) auprès des départements, de la région, de l'état et de l'union européenne et solliciter des financements pour des opérations ciblées dans un document cadre stratégique à élaborer à l'échelle du PMCO sur les attentes et les volontés des élus.

Le Pôle est une structure dont la fonction première est celle d'être un outil au service de ses collectivités membres et des décideurs que sont les élus. Pour autant, il sera utile de doter le PMCO d'une meilleure communication auprès des partenaires institutionnels, en s'appuyant sur l'ouverture des données et en permettant la vulgarisation et l'appropriation du travail effectué.

Le PMCO a pour vocation « l'observation, l'élaboration de documents structurants, de coordination, de mutualisation et de pilotage entre les EPCI membres ». Il n'a ainsi pas de compétences en propre, mais des opérations peuvent lui être confiées en maîtrise d'ouvrage. Ses actions sont par définition le fruit d'une volonté commune, permettant de partager une ingénierie mutualisée de haut niveau à l'échelle de la Côte d'Opale.

Parmi les sujets qui intéressent le territoire et pour lesquels l'action est jugée pertinente à cette échelle figurent : l'aménagement du territoire, le tourisme, l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, la santé, la ruralité, le réseau des ports de plaisance, le développement économique, la gestion des risques d'inondation, ou encore la protection contre la submersion marine.

L'ambition d'une montée en puissance du PMCO appellera le renforcement de son équipe, en s'appuyant sur nos partenaires que sont les agences d'urbanisme et en allant chercher d'autres talents et compétences.

Ainsi, les services s'enrichiront d'une direction consacrée à l'eau, à l'énergie et au développement économique durable.

Une dizaine de champs d'intervention a été définie pour le PMCO :

- **Environnement.** Le changement climatique aura des incidences fortes sur notre territoire (montée des eaux, modification des sols, canicules), sur l'urbanisme, sur le logement, sur l'agriculture et l'alimentation, sur la biodiversité, sur les cycles de l'eau. Le PMCO peut jouer un rôle de coordination dans des projets de compensation permettant de développer la biodiversité et de bioséquestration en créant des puits de carbone : plantation d'arbres, création de haies bocagères...

La qualité de l'air, du sol et de l'eau avec leurs conséquences environnementales et sanitaires sont des sujets que nous ne pouvons pas laisser de côté. Un travail de coordination des différents plans climat air, énergie territoriaux peut être envisagé.

- **Mobilité**, une des grandes thématiques du mandat. Elle rejoint à la fois les enjeux de l'économie, ceux du logement et de l'emploi sur le territoire, et ceux du changement climatique et de la nécessaire transition : aujourd'hui, les déplacements à travers le Pôle et vers les territoires voisins sont trop dépendants de la voiture.
- **Santé**, en termes démographiques, le vieillissement de la population aura des conséquences sur l'équipement en structures spécifiques et aussi sur le maillage des autres équipements. Ce sujet est également pertinent pour le PMCO, en lien avec des préoccupations plus larges relatives à la santé et à l'offre de soins, compte tenu de l'évolution préoccupante de la démographie médicale à laquelle nous sommes tous confrontés.
- **Eau**, La question de la ressource en eau et du diptyque inondations / sécheresse est fondamentale. La collaboration avec l'Institution des wateringues se poursuivra malgré le départ des postes d'animateurs SAGE et PAPI du Delta de l'Aa. Le PMCO pourrait aussi, à terme, s'emparer de la coordination interSAGE.

Cette thématique couvre l'ensemble des actions réalisées et réflexions menées concernant le risque de submersion marine, l'érosion littorale et les conséquences majeures du changement climatique qui impactera ces deux derniers domaines.

- **Energie et développement économique durable**, l'implantation à venir de nouvelles entreprises ou installations, qu'elles concernent la production d'électricité nucléaire de nouvelle génération (EPR), l'éolien en mer ou la production de batteries électriques par exemple, concernera toute la Côte d'Opale, et devra être accompagné en termes d'aménagement du territoire, d'emploi, de formation et de mobilité par le Pôle.
- **Pêche, aquaculture et économie bleue**, le PMCO portera un Groupe d'action locale pour la pêche et l'aquaculture (GALPA) sur le périmètre Flandre maritime. Ce GALPA permettra d'améliorer la visibilité, la reconnaissance et l'attractivité des activités et métiers maritimes. Les études préalables montrent un enjeu d'accompagnement des acteurs dans leurs initiatives de diversification et de coopération afin d'assurer la résilience de la petite pêche locale et le développement socio-économique des activités maritimes.

Enfin, ce GALPA prendra en compte les enjeux environnementaux et climatiques dans les stratégies de développement de l'ensemble des activités maritimes.

Suite à la dissolution de l'Association des ports de plaisance des Hauts-de-France, le Pôle reprendra également l'animation du réseau des ports de plaisance à travers un groupe de travail dédié.

- **JO 2024**, Notre territoire veut s'inscrire dans la dynamique territoriale des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Notre objectif est de fédérer grâce au label Terre de Jeux 2024 afin de permettre au plus grand nombre de vivre cette aventure.

Une chargée de mission a été recrutée pour animer des événements impulsés par le label, comme la Semaine olympique et paralympique (SOP) ou la Journée de l'olympisme (célébrée le 23 juin). De plus, elle sera chargée de mettre en place une stratégie pour emmener des habitants à découvrir les Jeux Olympiques et Paralympiques, et promouvoir leur participation afin de retranscrire leur expérience. On peut également imaginer des actions inter-EPCI comme l'organisation d'un « Tour », à l'image du Tour de France, proposant des activités sportives mais aussi culturelles et environnementales.

- **Enseignement supérieur et recherche**, qui est politique commune du Pôle depuis l'intégration du dispositif d'allocations de recherche dans le budget du PMCO. Ce groupe de travail

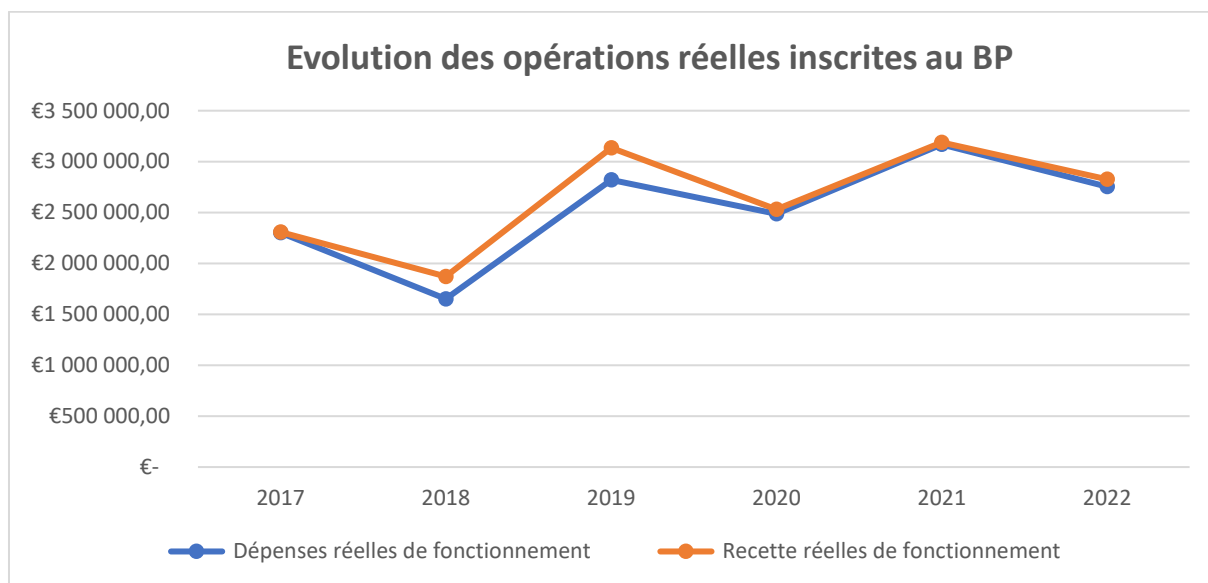
poursuivra bien entendu ses travaux en lien avec l'ULCO, dont le Pôle est le partenaire historique. Lors de la campagne 2022, 12 dossiers de demande d'allocation de recherche ont été déposés, pour 6 demi-bourses attribuées. La réduction du nombre de dossiers déposés (une vingtaine par an auparavant) a été décidée en accord avec l'ULCO et permet d'alléger le travail d'expertise et de sélection.

- **Urbanisme**, Le double enjeu sur ce thème est d'une part celui de la difficulté des habitants à se loger ; et de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 contenu dans la loi climat résilience de 2021. La coopération entre les 6 territoires de SCoT qui composent le PMCO sera pilotée par les agences d'urbanisme avec l'appui d'une chargée de mission.
- **Habitat-Rénovation énergétique**, le PMCO peut porter un partenariat d'innovation qui permettrait de massifier les rénovations, tant pour les diagnostics que pour la mise en œuvre de programmes de rénovation mutualisés. Il est nécessaire de partir d'un état des lieux par thermographie aérienne sur l'ensemble de la zone.
- **Relations avec les territoires voisins**, Calais, Boulogne et Dunkerque sont les façades maritimes du Grand Lille et le débouché du Canal Seine Nord Europe. A ce titre, il paraît souhaitable de mettre en place une politique de coopération interterritoriale avec la Métropole européenne de Lille. Quant à la Baie de Somme, nous partageons avec elle des intérêts communs, que ce soit concernant la submersion marine ou sur le tourisme, vis-à-vis de la grande Région des Hauts-de-France. Là aussi, une coopération plus formalisée pourrait être intéressante.
- **Communication**, dans la continuité des débats qui ont eu lieu sur la promotion de la « marque Côte d'Opale », le Pôle a certainement un rôle à jouer sur l'accroissement de la notoriété du terme « Côte d'Opale » en appui des collectivités et dans le respect de leur diversité, comme une marque ombrelle. La question de la promotion touristique et de l'attractivité pourra être retravaillée.

Une information régulière sera réalisée à destination des élus PMCO et de l'ensemble des maires du territoire.

1) Analyse rétrospective 2020-2022

La moyenne des opérations réelles inscrite au BP entre 2020 et 2022 est de 2,8 millions d'euros de dépenses pour environ 2,85 millions d'euros de recettes. En 2022, le budget du PMCO est légèrement en dessous de ces niveaux avec 2,75 millions d'euros en dépenses et 2,83 millions en recettes.

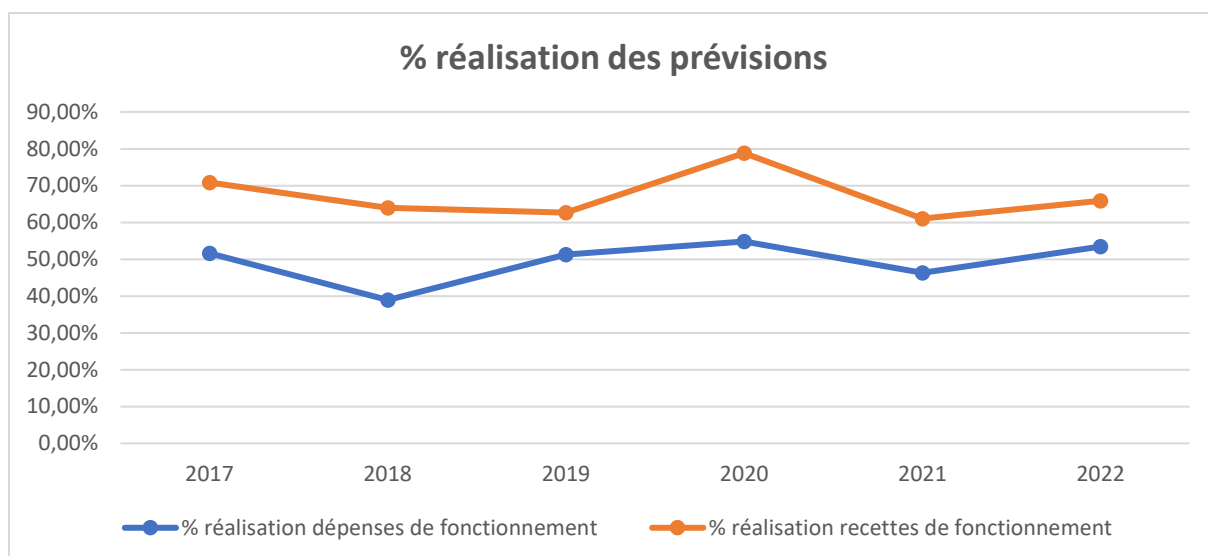


Suite au ralentissement de la période COVID, on note en 2022 une augmentation du montant des études portées par le service de défense contre la mer par rapport à 2021 (selon la validation des factures dans l'année en cours) puisque certaines se sont achevées durant l'exercice.

Les dépenses concernant le SAGE et le PAPI ont quant à elles fortement diminué de l'ordre de 33% compte tenu du départ des animateurs cet été. Le passage de l'animation de ces missions à l'institution des Wateringues a bien été acté en 2022. Les dernières opérations comptables, principalement les recettes, seront finalisées en 2023.

On note aussi en 2022 une forte baisse des allocations aux doctorants (-45%) car 2021 avait été marquée par un rattrapage d'exercices précédents.

Les ratios de réalisation des prévisions demeurent stables avec 53% en dépenses pour une moyenne de 51% et 66% en recettes pour une moyenne de 68%.



Le Service de Défense contre la mer.

Le service de défense contre la mer est composé de trois agents auquel quatre EPCI du PMCO adhèrent : la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté de Communes de Région d'Audruicq, la Communauté de Communes Terre des 2 Caps et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

L'année 2022 a été marquée par une nette évolution des dépenses des études. C'est environ 280 mille euros qui ont été réalisés contre 175 mille en 2021. Les dépenses concernent l'étude stratégique des sites dunaires, l'étude du système d'endiguement et l'acquisition de données ainsi que le suivi morphosédimentaire.

De même, environ 25 000 ont été réalisés quant aux profils de baignade du Touquet, de Cucq et D'Escalles.

Par contre, les frais de fonctionnement (frais de personnel, frais de gestion ...) demeurent stables. Rappelons qu'un ingénieur a quitté la structure fin 2021 et son remplaçant l'a intégrée en avril 2022. Sur un exercice complet, en 2023, le niveau des dépenses sera donc plus important.

Pour l'année 2022, en ce qui concerne ses missions, le service a eu tout d'abord à poursuivre et à finaliser les études engagées en 2021 :

- L'accord-cadre pour la réalisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement a permis de lancer plusieurs marchés subséquents :
 - o Un premier marché subséquent concernait la rédaction du chapitre 9 de l'étude de dangers du système d'endiguement « Digue des alliés/écluse Tixier ». Le dossier a été rédigé durant le premier semestre 2020. Il est toujours en cours d'instruction auprès des services de l'état depuis le 30/06/2021.
 - o Un deuxième marché subséquent a été lancé pour la demande d'autorisation des systèmes d'endiguement du chenal de l'Aa. Les études très complexes, se sont déroulées sur l'année 2020 et se sont terminées en Juin 2021 avec un dépôt du dossier d'autorisation au 30 juin 2021. L'instruction est en cours pour un des 2 systèmes d'endiguement et devrait être terminé en 2022

- Un troisième marché subséquent a été lancé en Octobre 2020 pour les études hydrauliques en vue de la demande de régularisation des digues en système d'endiguement sur le secteur du Platier d'Oye. Ce secteur concerne la CCRA et la CUD. Les études sont en cours et, compte tenu de difficultés réglementaires, devraient se terminer en 2023.
- Une étude stratégique de gestion durable des sites dunaires et d'identification des actions de la compétence « défense contre la mer » de la GEMAPI a débuté en octobre 2020 et se sont terminées en début 2022.
- Un marché mixte (partie forfaitaire et partie à bons de commande) a été lancé en Février 2021 pour réaliser des suivis topographiques et morphologiques sur le littoral des 4 EPCI. Il se compose d'un marché forfaitaire pour le littoral de la CUD avec une campagne 2 fois par ans et sur 2 années pour reprendre les suivis qui étaient réalisés par l'ULCO et le GPMD. Une partie du marché est à bons de commande pour permettre de réaliser d'éventuels relevés sur le littoral des 3 EPCI situés dans le département du Pas de Calais. Des levés ont été réalisés cette année sur la CAB, la CCT2C et la CCRA. Le marché sera terminé cette année. Un nouvel accord cadre est prévu pour 2023.
- Un projet innovant a également été engagé en 2021. Il s'agit d'une étude de préféabilité pour la construction d'un outil d'aide à la décision en vue de la création d'un système de prévision et d'alerte de la submersion et de l'érosion (SPASE). Ce projet fédère l'ensemble des EPCI du littoral des Hauts de France, de la frontière Belge jusqu'à la limite entre la Somme et la Seine Maritime ainsi que les structures portuaires (Région Hauts de France et GPMD). L'étude de préféabilité a été réalisée par le BRGM dans le cadre d'une convention de recherche appliquée. L'étude de préféabilité est terminée. Il s'en suit une phase de montage financier et de demande d'intérêt/validation des EPCIs et autres acteurs du littoral.

En parallèle de ces actions, le service a assisté et accompagné les 4 EPCI dans tous les sujets relatifs au littoral et dans la mise en œuvre de l'item « défense contre la mer » de la GEMAPI. Pour exemple, il a assisté la CCT2C le suivi de l'étude du devenir de la baie de Wissant au regard des prévisions d'augmentation du niveau de la mer (Etude ANEL-CEREMA), a assisté les EPCIs pour la gestion avant et post tempête que ce soit pour les ouvrages de protection ou pour le trait de côte (Baie de Wissant, Oye Plage...), à l'assistance pour les travaux de reconstruction de la portion enrochée du perré de Wissant, à la gestion dunaire au niveau de Wissant, assistance auprès de la CCRA pour la problématique de pollution pyrotechnique sur le littoral de Oye Plage, etc.

Compte tenu de la promulgation de la nouvelle Loi Climat et résilience, le PMCO fait également un décryptage juridique de cette nouvelle loi pour les EPCI en évaluant les conséquences que cela aura ainsi que les échéances programmées.

Le service est également très actif dans la demande de subventions et des justifications demandées afin d'obtenir le maximum d'aide. Cette activité est vraie pour les études portées par le PMCO mais aussi pour les EPCI membres.

En 2022, le service gère également 12 révisions de profils de baignade ce qui permet par effet de masse financière de bénéficier des subventions (50%) de l'Agence de l'eau. Le service fait toute la démarche de consultation d'un bureau d'études, de démarches pour les subventions ainsi que le pilotage de l'étude.

Pour 2023, en plus de la poursuite des études de 2022 et non achevées, de nouvelles opérations sont prévues d'être lancés par le Service suite à une validation :

- Un diagnostic structurel du perré du front de mer d'Audresselles (territoire de la CCT2C) est prévu d'être lancé.
- Une étude hydraulique en vue de la vérification du caractère submersible de la zone Avant-Port Place du Minck en vue ou non d'une demande d'autorisation de système d'endiguement (étude préconisée dans l'étude de définition des systèmes d'endiguement de 2019).
- Le suivi de la mise en place des actions sur les cordons dunaires et des feuilles de route actées par les EPCI dans l'étude de stratégie dunaire et son volet gouvernance.
- Le lancement de la construction de l'outil SPASE en vue de l'aide à la décision des EPCI pour la protection des ouvrages du littoral et des sites dunaires sensibles.
- Le lancement d'un marché accord cadre concernant les études réglementaires en lien direct avec les opérations de protection du littoral ou d'aménagement dunaire.
- La délégation de maîtrise d'ouvrage à la carte des EPCI vers le service est également envisagée à partir de 2023 avec notamment la reconstruction du perré Sud d'Ambleteuse.
- Le PMCO est sollicité par la CCRA pour porter une étude sur le projet de territoire du Platier d'Oye en lien avec les prévisions d'augmentations du niveau de la mer et des risques de submersion. Cette étude s'étalera sur plusieurs années.
- Une action de communication (séminaire) est envisagée avec les EPCI et les communes littorales sur les problématiques de submersion marines et d'érosion.
- Le PMCO prévoit également de mettre en œuvre une assistance opérationnelle de suivis des ouvrages (Une à 2 fois par an) avec la constitution d'une base de données.
- Une action de sensibilisation des élus sur le risque érosion, submersion et changement climatique est également envisagée pour 2023.
- Une réflexion sur l'avenir du littoral à très long terme et fonction du changement climatique (montée des eaux et accentuation des tempêtes) est également envisagée.

Le PMCO poursuivra également sa mission de pilotage des études de révisions de profils de baignade, la révision des 12 profils débutée en 2022 se terminera au printemps 2023. L'Agence Régionale de Santé fournira en fin d'année 2022 la liste des communes concernées pour une révision en 2023.

Plaisance

Suite à la dissolution de l'Association des ports de plaisance des Hauts-de-France, le PMCO reprend l'animation du réseau des ports de plaisance de la Côte d'Opale à travers un groupe de travail dédié sous la présidence de Marjorie ELOY. En 2022, le PMCO a perçu environ 14 000 € provenant de la trésorerie de l'association dissoute.

JO 2024

Le PMCO a délibéré sur son engagement pour PARIS 2024 : son objectif est de faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques à ses habitants. Afin de mettre en place sa stratégie olympique et paralympique, Sylvie Hallynck, chargée de mission, a été recrutée le 1^{er} juillet 2022.

Pour être en cohérence avec l'élan national, le premier objectif a été d'obtenir le label « Terre de jeux 2024 ». Celui-ci permet de bénéficier d'une identité exclusive pour s'associer aux Jeux ; d'un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024 mais aussi aux appels à projets dédiés ; du partage d'expérience avec une communauté engagée ; du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir nos actions et notre territoire et de donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des JOP.

Ce label a été attribué au PMCO dès cette année.

Le deuxième objectif est de tendre vers un territoire 100% engagé et c'est pourquoi le PMCO initie une démarche collective. Par exemple, il incite l'ensemble de ses membres à obtenir le label. Au moment de la rédaction de ce document, les 2 départements et 10 EPCI sur les 11 sont labellisés ou en cours de labellisation.

Un comité de pilotage a été créé avec l'ensemble des référents Terre de Jeux 2024 nommés par les EPCI. Ainsi, des échanges de bonnes pratiques et des liens sont créés. Une cohérence de territoire est mise en avant.

Enseignement supérieur et recherche.

Comme chaque année, le classement est effectué en tenant compte du sujet étudié, de son intérêt pour la recherche et pour le territoire, et du profil de l'étudiant qui souhaite réaliser cette thèse. Les allocations de recherche du PMCO ne finançant que 50 % de chaque thèse retenue, la possibilité d'obtenir des co-financements est également prise en compte lors de l'étude des dossiers.

Après examen de chacun des dossiers, la commission d'attribution a confirmé le classement effectué par les experts et techniciens territoriaux lors de la réunion préparatoire.

Les candidatures ont donc été classées dans cet ordre :

Candidatures retenues

- 1 Sara EL CHACCOUR EL HAJJ CHEHADE, *Détermination de la cohérence de phase des signaux de réflectométrie GNSS pour l'étude du taux d'humidité des sols* (laboratoire LISIC)
- 2 Timothé OUDIN, *Impact sanitaire de la production d'espèces réactives de l'oxygène par les mitochondries sur l'oxydation et la qualité des produits aquatiques* (laboratoire BPA)
- 3 Saïd REKIBI, *Méthode(s) de Spectrométrie de Masse Haute-Résolution au service de l'étude des additifs plastiques dans des produits de la pêche* (laboratoire ANSES)
- 4 Maxime CEUGNIEZ, *Effets combinés d'un protocole d'activités physiques adaptée + Hypoxie chez les patients souffrant d'obésité et de diabète de type 2 sur la composition corporelle et la glycémie* (laboratoire UREPSSS)
- 5 Hajar MZIOUI, *Développement de nouvelle génération d'instrument embarqué sur drone pour la métrologie optique des polluants dans l'environnement marin* (laboratoire LPCA)
- 6 Céline MOUSSA, *Étude des membranes vitreuses à base d'halogénures métalliques destinées au dosage de cadmium et de mercure en milieu marin* (laboratoire LPCA)

Liste complémentaire

- 7 Akram BOURICHI, *Détection et classification de déchets marins par imagerie hyperspectrale* (laboratoire LISIC)
- 8 Mehmet Gür PEKER, *Les ambitions stratégiques de la Turquie et des États-Unis en Méditerranée : La flotte de sous-marins turcs dans le cadre de l'Alliance atlantique (1945-1990)* (laboratoire HLLI)

- 9 Antoine REGNIER, *Analyses du MOBILOME, VIRULOME et RESISTOME de Vibrio parahaemolyticus isolées de produits de la mer en lien avec des caractéristiques phénotypiques – OMEVIB* (laboratoire ANSES)
- 10 Pauline HAULTCOEUR, *Trajectoires et dynamiques territoriales des stations balnéaires du Nord de la France face au changement climatique et aux crises sociétales* (laboratoire TVES)
- 11 Valentin BOURLOIS, *Sommeil, activité physique et santé des dirigeants d'entreprise de la Côte d'Opale. Mise en application d'un programme expérimentiel de contremesures dédié aux leaders et inspiré du sport* (laboratoire UREPSSS)
- 12 Edouard DAGRON, *Institutions culturelles et environnementales : impacts des labels d'État sur la gestion et l'aménagement durable des territoires* (laboratoire TVES)

L'ULCO a informé le PMCO d'une modification intervenue après la tenue de la Commission d'attribution : la candidate Céline MOUSSA a été remplacée par Mariam MCHEEK pour la thèse classée en sixième position.

En outre, le doctorant Alexis PESTELLE de la promotion 2021 a démissionné au terme de 12 mois de contrat. Ce type de démission est très rare à l'échelle des 14 années de soutien du PMCO aux allocations de recherche. Il ne sera a priori pas remplacé, ce qui pourra compenser en partie l'évolution des indemnités aux doctorants.

Le SAGE et le PAPI

Comme annoncé lors du BP 2022, le SAGE et le PAPI ont été transférés à l'institution des Wateringues en fin d'année 2022. Par ailleurs, les animateurs ont quitté le PMCO en juillet et août de cette année et les charges ont été largement diminuées.

En 2023, une convention sera établie entre le PMCO et l'institution des Wateringues afin de définir les recettes et charges à se répartir, et les contrats à transférer.

En 2022, près de 28 000 € ont été réalisés pour le SAGE (95% pour les charges de personnel) et près de 38 000 € pour le PAPI (58% pour les charges de personnel et 35% pour les projets)

	SAGE	PAPI
Salaire	26 634,88 €	21 839,60 €
Déplacements	124,00 €	35,00 €
Lettre d'information / Plaquette	271,20 €	1260,00 €
Hébergement site internet	912,00 €	94,65 €
Projet PAPI AGUR	€	12 000 €
Carburant		564,36 €
Location véhicule		1 109,08 €
Assurance		728,74
TOTAL	27 942,08 €	37 631,43 €

Au niveau des recettes, en 2022 et au titre de l'exercice 2021, le PMCO a perçu 33 752,06 € pour le PAPI dont 29 652,44 € provenant des EPCI concernés et 71 156,78 € pour le SAGE. Rappelons pour ce dernier que le financement a été à 100% pour les EPCI concernés pour 2020 et 2021 suite au retrait de l'agence de l'eau.

2) Les orientations 2023

Le budget de fonctionnement devrait être autour de 2,2 millions d'euros en 2023. Ce niveau est susceptible d'évoluer jusqu'au vote du BP car nous devons intégrer les résultats 2022, et à ce jour nous ne pouvons que projeter un résultat probable (entre 700 et 800 mille euros d'excédents dont 600 mille euros en fonctionnement).

Compte tenu de la prise en compte des résultats excédentaires d'investissement et l'amortissement des études non suivies de réalisation, la section d'investissement sera supérieure à 200 mille euros. Quelques dépenses d'investissement sont envisagées dans l'acquisition informatique (recrutement de deux nouveaux agents) ainsi que le mobilier.

Au niveau du fonctionnement, certains postes sont renforcés pour prendre en compte les nouvelles missions : GALPA, direction économique durable, coordination inter SCoT et agences urbanismes ; tandis que d'autres disparaissent : PAPI et SAGE.

En effet, la mission première du Pôle est d'être moteur dans l'ingénierie territoriale. Ce qui explique le renforcement des services dans l'énergie, les coordinations intercommunales et interSCoT. L'objectif est de travailler collectivement pour et avec les intercommunalités.

Dès 2022 le PMCO est en mesure d'accompagner les EPCI dans une maîtrise d'ouvrage déléguée dans les domaines concernant le service de défense contre la mer. C'est cette philosophie que nous souhaitons mettre en œuvre dans d'autres domaines comme la mobilité, la santé et les adaptations aux changements climatiques.

Les études qui seront menées dans ces trois derniers items se réaliseront par co-construction avec les EPCI et selon les priorités définies par les élus du PMCO. Les services du Pôle ont pour fonction de coordonner et de cadrer les réalisations, mais en aucun cas il n'est un service opérationnel.

Par ailleurs, la mission JO 2024 activera d'autres leviers d'actions pour l'exercice 2023. Ainsi l'objectif prioritaire est de construire un jeu de hasard qui propose un tirage au sort dont les lots sont des places de spectateurs aux Jeux Olympiques et paralympiques. Pour sa mise en place, un règlement, un calendrier, un kit jeu seront réalisés.

Un Copil nous permettra également de fournir des propositions pour élaborer et proposer des actions au sein du PMCO. L'information grand public passera, entre autres, par un réseau social de communication type Facebook. Une étude se penchera sur le déplacement des habitants vers les Jeux, ainsi qu'un partenariat avec l'ULCO et les étudiants STAPS.

Enfin, et principalement, le PMCO accompagne l'ensemble des EPCI dans les besoins qui lui sera communiqué et établira les liens avec le réseau Paris 2024.

Budgétairement, il ne semble pas nécessaire d'effectuer de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et rappelons que le PMCO ne possède aucun emprunt et qu'il n'est pas prévu d'en réaliser.

Le financement des activités du PMCO s'effectue par la contribution fixe de 0,30 € par habitants pour chaque EPCI pour les frais de fonctionnement de la structure, complétée par une contribution de 75 000 € par le département du Pas-de-Calais et 50 000 € par le département du Nord.

Une contribution complémentaire de 0,37 € par habitant permet de financer les allocations doctorants. Cela engendre 285 mille euros. Cela permet d'équilibrer les dépenses dans le domaine, mais là aussi nous assistons à une évolution importante des salaires des doctorants chaque année.

De même, la mission JO 2024 est exclusivement financée par les excédents des années précédentes avec une estimation d'environ 200 000 €.

Le GALPA sera financé par des fonds européens et régionaux. Le montant prévisionnel de l'animation est de 40 mille euros. Nous évaluerons les recettes et dépenses (qui s'équilibrent parfaitement) en cours d'année en fonction des projets qui émergeront.

Le SDCM est lui aussi financé par les EPCI et les partenaires (pour environ 30%). Une délibération sera portée lors du BP 2023 indiquant le montant prévisionnel des dépenses (frais de fonctionnement et études) ainsi que les produits attendus par les quatre EPCI concernés.

Les principaux postes de dépenses 2023 sont les suivants :

- Etudes du Service de Défense contre la Mer	:	707 750 € dont :
o Construction outil SPASE (module M2 et M3)	:	196 250 €
o Acquisition de données de suivi trait de côte	:	105 000 €
o Systèmes d'endiguement	:	82 100 €
- Allocations de recherches	:	300 000 €
- Etudes stratégiques	:	300 000 €

C. Les ressources humaines

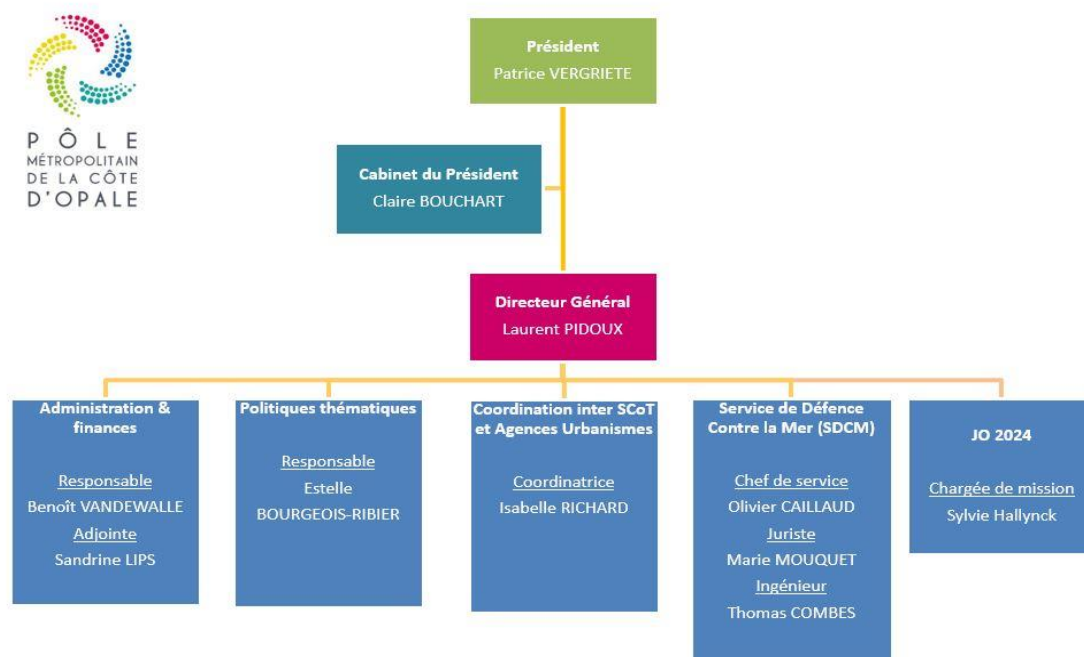
1) *La structure des effectifs*

En 2022, nous notons les départs des animateurs du SAGE et du PAPI respectivement aux mois d'août et de juillet. L'animation étant transférée à l'institution des Wateringues fin 2022, il a été décidé de ne pas procéder à leurs remplacements sur nos effectifs.

Un ingénieur du SDCM a quitté les effectifs du PMCO le 31 décembre 2021 et un nouvel agent a été recruté à ce poste en avril 2022.

Au mois de juin, le PMCO a changé son directeur général suite au départ en retraite de son prédécesseur.

Depuis le mois de juillet une chargée de mission, mise à disposition d'une autre collectivité, est chargée d'une mission JO et paralympique 2024. En septembre, une coordination inter SCoT et des agences d'urbanismes a intégré les effectifs du Pôle dans une nouvelle mission.



Organigramme Fonctionnel du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (octobre 2022)

Effectifs au 31 décembre 2022

Agents en activité	Total	Hommes		Femmes		
		Cat. A	Cat. C	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Direction	1	1				
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	4	1		2		1
Fonctionnaire mis à disposition	1				1	
Contractuels occupant un emploi permanent	3	2		1		
TOTAL	9	4		3	1	1

2) Les dépenses de personnel

L'année 2022 connaît une augmentation des dépenses de personnel par rapport à 2021, d'une part suite à la revalorisation du point d'indice et d'autre part par des effectifs complets sur un exercice (en administration général) par exemple.

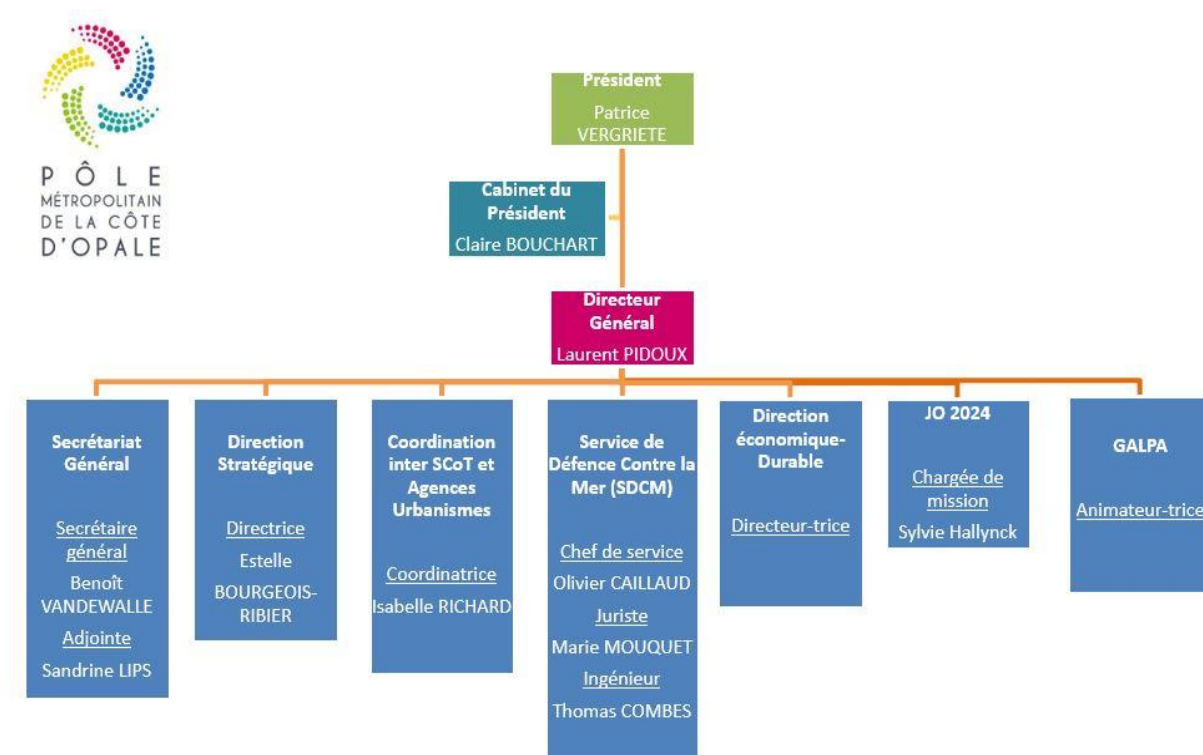
La charge des dépenses de personnel est de l'ordre de 23% des dépenses de fonctionnement. Les frais couvrant les services administratifs, financiers, direction, coordination et politiques thématiques sont entièrement à la charge du PMCO et représentent en 2022 170 000 €.

La charge concernant la mission JO 2024, qui prend fin à l'issue de l'année 2024, est d'environ 12 000€ pour l'année 2022.

En fonction de leurs missions, mes rémunérations des services du SAGE, du PAPI (qui ont pris fin en été 2022) et le Défense contre la Mer, sont quant à elles en partie prises en charge par des subventions versées par nos partenaires que sont l'Etat, la Région ou l'Agence de l'Eau. Le solde étant pris en charge par les EPCI concernés.

3) Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel

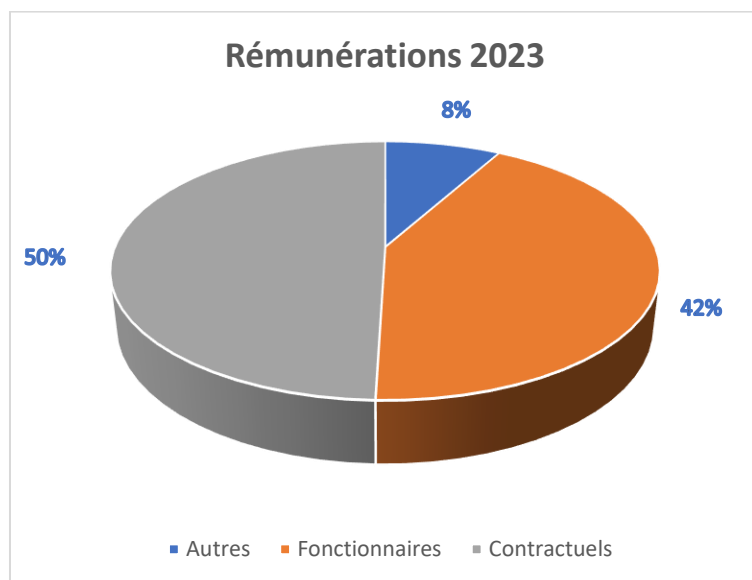
Pour 2023, les effectifs du PMCO évolueront sensiblement avec la disparition des animations SAGE et PAPI mais avec les arrivées de la direction économique durable, de l'animation GALPA et l'exercice complet de la coordination inter SCoT et Agences d'urbanismes du PMCO.



Organigramme Fonctionnel du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (janvier 2023)

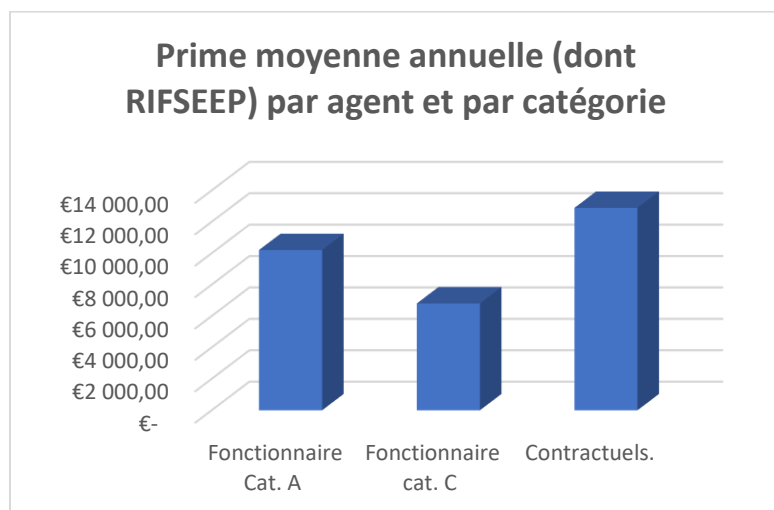
Le poste d'animation du GALPA sera intégralement financé par des fonds régionaux et européens. L'estimation de cette charge est de 40 000 € pour 2023. Le budget prévisionnel pour les frais de personnel est donc de 520 000 € pour 2023.

Environ 43% de ces frais sont couverts par des recettes spécifiques (pour le SDCM et le GALPA), 35% concernent les charges pour l'administration, 22% pour la nouvelle direction économique durable ainsi que pour la coordination interSCot et Agences d'urbanismes.



Primes 2023

Les rémunérations comprennent des primes, dont le RIFSEEP pour les fonctionnaires, et varie selon le grade et le degré de responsabilité.



Les agents bénéficient également d'avantages déjeuners sur demande, et au prorata de la quotité travaillée. En 2022, la contribution du PMCO à cet avantage s'élèvera aux environs de 12 500 €.

Enfin, les agents ont la possibilité d'adhérer ou non à l'Amicale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. L'abonnement représente 670 € par an et par agent et ouvre droit à des remboursements

d'activités et à d'autres prestations sociales. Pour 2023, la souscription à l'Amicale est estimée à environ 6 000 €.

Arrêts maladie

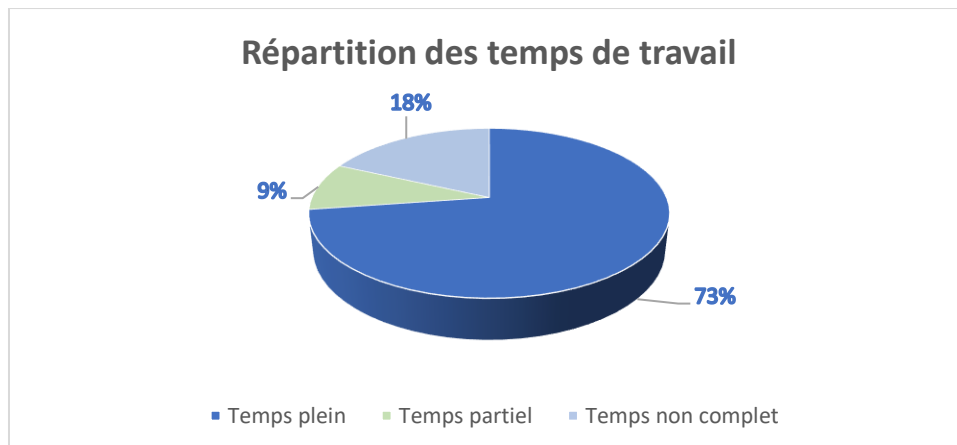
Depuis 2021, le nombre d'arrêt pour maladie ordinaire est très faible et il représente 3 jours pour un agent en 2022. Nous notons 17 jours d'arrêt pour COVID ou garde d'enfants pour 4 agents durant l'année écoulée. Pour 2022, le taux d'absentéisme est de 1,33%, soit 7 fois inférieurs à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale.

	2021	2022
Nb de jours d'arrêts pour maladie ordinaire dans l'année	17	3
Nb d'arrêts maladie (hors COVID) dans l'année	5	1
Dont arrêts d'une journée	1	
Nb jours d'arrêts COVID ou garde d'enfant	15	17
Nb d'arrêts COVID ou garde d'enfant	2	4
TOTAL Nb jours arrêts	32	20

Temps de travail

Si depuis 2018, le PMCO appliquait une organisation du temps de travail répondant à l'obligation de 1607 heures par an, la délibération l'encadrant a été votée en janvier 2022.

Par ailleurs, le PMCO a décidé aussi d'organiser le temps de travail en intégrant une journée de télétravail par semaine sous réserve des nécessités de service.



Un agent occupe un emploi à temps partiel de 80% et deux agents exercent leur activité par un temps non complet.

Congés annuels

Les congés annuels non pris sur la période de référence ne donnent lieu à aucune indemnité compensatrice. Sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20, les jours de congés annuels non pris sont inscrits au Compte Epargne Temps (CET) de l'agent dans la limite de 60 jours.

Le conseil syndical du 10 novembre 2022 encadre le CET par une délibération.

En plus des congés annuels, et des jours suite à la réduction du temps de travail, plusieurs autorisations spéciales d'absences peuvent être réalisées pour les unions (mariage, PACS) de l'agent ou de ses enfants ; pour les décès ; les naissances ou adoptions ; les participations aux concours de la fonction publique ; pour l'exercice de mandats syndicaux ou politiques ; pour accompagner des membres de sa famille en situation de maladie grave.

En 2022, un agent a bénéficié d'un congé spécial pour son PACS, et un autre pour accompagner un membre de sa famille en situation de maladie grave.